

Un débat sur l'évasion fiscale et la place financière luxembourgeoise

# L'argent, un sujet capital



(Photo: Jim Dewos)

Les participants à la table ronde se sont interrogés sur les enjeux du commerce de l'argent

Parue sous l'égide du Cercle de coopération des ONG de développement, une étude récente sur l'évasion fiscale en relation avec la place financière luxembourgeoise et placée sous l'angle de la politique de développement, a suscité une polémique ayant amené le Cercle à retirer ce rapport. Cet épisode a servi de prétexte à etika, association qui promeut le financement « alternatif » à base éthique, pour organiser une table ronde sur les enjeux du commerce de l'argent.

Chambre des députés et rapporteur du projet de budget de l'Etat pour 2010, a rappelé que « la place bancaire est née à un moment où l'on ne parlait pas de la fiscalité ».

L'essor de cette place a coïncidé avec l'apparition du Marché unique, le Grand-Duché tirant profit de la création d'un espace européen sous l'impulsion du Premier ministre de l'époque, Pierre Werner, qui avait de solides connaissances en matière de finance. L'idée était de réduire la dépendance de l'économie à l'égard du secteur sidérurgique, dont la crise a mené le pays dans une situation délicate au début des années 1980.

La première banque internationale, la Dresdner Bank, s'est installée en 1967 à Luxembourg, non pour des raisons fiscales mais pour faire du commerce international de l'argent, a précisé M. Thiel. D'autres établissements ont suivi, notamment parce que les banques allemandes étaient obligées de verser un dépôt à la Bundesbank qui n'était pas rémunéré. L'introduction d'une retenue à la source en Allemagne au début des années 1990 a accéléré l'essor des banques à Luxembourg, mais le Luxembourg n'était pas l'initiateur de ces mesures fiscales, a expliqué le député. En Belgique, ce fut la « génération Congo » qui confia ses fonds au Luxembourg, tandis qu'en France, les multinationales trouvaient comme de géner leur trésorerie dans le cadre d'une holding, structure qui

n'était pas imposée au Grand-Duché dans le but d'éviter une double imposition. « C'est à ce moment-là que la place financière s'est attiré une mauvaise renommée sans que nous l'ayons provoquée », a affirmé M. Thiel.

## Non à l'échange automatique

Tandis que Marc Elvinger s'interrogeait sur la mentalité d'assiseur des dirigeants de la place financière, Jean-Jacques Rommes, directeur de l'ABBL, a souligné que le secret bancaire était largement répandu dans le monde, puisque 87 pays le prévoient expressément dans leur législation, en conformité avec les règles de l'OCDE. Ce secret bancaire est opposable au fisc, même s'il le devient de moins en moins dans les autres pays. Rappelant que le Luxembourg avait signé une convention avec dix-neuf Etats pour garantir la coopération au niveau des administrations fiscales, M. Rommes s'est insurgé contre les pressions à l'encontre du Grand-Duché en vue d'instaurer l'échange automatique d'informations, ce qui revient à demander « de répondre à des questions qu'on ne nous a même pas posées ». Le Grand-Duché a beaucoup à perdre dans cette procédure, étant donné que 85 % des clients de la place financière sont étrangers. L'échange automatique ne garantirait pas une transparence absolue, a-t-il affirmé, puisque Londres ne répondrait pas aux questions qui touchent aux trusts. Elle provoquerait en ou-

tre une fuite des capitaux hors d'Europe. Estimant que la place luxembourgeoise a bénéficié de « bêtises locales » dans des pays qui ont vu fuir leurs clients, le directeur de l'ABBL s'oppose à ce que ces pays fassent à présent « les mêmes bêtises » au niveau de l'Europe. D'où son interrogation: « Nos détracteurs sont-ils plus crédibles? »

« Nous leur proposons de garder leurs clients et de leur verser les impôts », a-t-il suggéré, ajoutant que le système de retenue à la source était plus fiable que l'échange automatique d'informations. Il s'est aussi élevé contre « la destruction de notre réputation » à l'étranger, notamment à la suite des affaires Clearstream et Madoff. « J'ai l'impression que nous nous trouvons dans un contexte de quasi-guerre économique », a-t-il lancé.

## Transfert entre le Sud et le Nord

Richard Graf, président de l'Association Solidarité Triers-Monde (ASTIM), n'a pu se départir de sa défiance à l'égard du rôle de la place bancaire au Luxembourg, se demandant si la fin justifiait toujours les moyens. Selon lui, « beaucoup de fonds privés gagnés au Sud passent au Nord », et même si le Luxembourg subit une énorme pression, celle-ci ne doit pas empêcher les acteurs de se poser des questions.

Reconnaissant que la question des flux des pays du Sud vers le Nord se posait aussi ailleurs qu'à Luxembourg, il a indiqué que l'aide au développe-

ment ne suffisait pas et que la lutte pour réduire les inégalités se fera surtout au Sud.

Axel de Ville, directeur exécutif d'ADDA, une ONG spécialisée en microfinance, a exposé son inquiétude sur les flux financiers qui vont du Nord vers le Sud et qui s'accompagnent d'un contrôle des richesses à travers des prises de participation qu'il a qualifiées de « colonialisme financier ». Il a aussi mentionné les flux à l'intérieur même des pays du Sud, estimant qu'il fallait « encourager les investissements dans ces pays où il y a souvent une classe excessive-ment riche ».

Jean-Jacques Rommes a répondu que la place financière abritait pour l'essentiel de l'argent provenant d'Europe et non des pays en développement. D'après lui, s'il fallait retirer l'argent provenant d'Afrique et qui dort à Luxembourg, cela n'aurait aucun impact sur la place bancaire. Richard Graf a quant à lui déploré le manque de transparence des circuits financiers, tandis qu'Axel de Ville a souligné l'opportunité, pour une ONG comme la sienne, de travailler avec les banques.

La discussion a également porté sur la crédibilité de l'étude contestée parue sous l'égide du Cercle des ONG de développement. Regrettant que l'auteur de ce rapport se soit appuyé sur des chiffres fantaisistes pour en tirer des conclusions erronées, M. Rommes a conclu: « Pour ouvrir les portes, il ne faut pas commencer par les claquer. »

Lucien Thiel, membre de la commission des Finances à la

Laurent Moysse